

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 27 novembre 2018

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 27 novembre, a arrêté dix projets de délibération du Congrès ; adopté deux délibérations du gouvernement ; adopté 39 arrêtés et examiné 26 dossiers d'étrangers. Il a également émis deux avis sur des projets de décret.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 14 du 6 octobre 2004 portant réglementation économique. Il s'agit, sur la base des dispositions du code de la consommation métropolitain, de mettre à jour la liste des contrats de vente à distance et par correspondance qui n'ouvrent pas droit au délai de rétractation de 15 jours qui permet d'annuler une vente.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui propose de vendre à des particuliers une parcelle de 11 a section Courie à Bourail au prix de 390 500 francs l'are et de céder à titre gratuit :
 - au SIVM Nord, deux parcelles de 2 ha 75 a à Poum pour l'aménagement d'un centre de stockage de déchets (véhicules hors d'usage, déchets électroniques et électroménagers) dans l'attente de leur évacuation vers des centres de traitement ;
 - à la tribu de Paouta à Pouembout, un lot de 372 ha (en vue de la construction du barrage de Pouembout) ;
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant modification du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie. En effet, la mise en place de la taxe générale sur la consommation (TGC) a nécessité l'actualisation des 8 000 positions du tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie. L'objectif de cette délibération est de clarifier le tarif des douanes en créant des sous-positions tarifaires pour les marchandises actuellement classées dans un libellé trop général, alors qu'elles sont soumises à une taxation différente suivant leur destination et de faciliter par ailleurs le suivi statistique des importations de marchandises faisant l'objet d'une mesure de protection de marché en Nouvelle-Calédonie. Il vise également à fluidifier la livraison du trafic postal importé en Nouvelle-Calédonie en

créant des positions tarifaires simplifiées pour le dédouanement des envois postaux de faible valeur, soumis à une taxation forfaitaire et dont le volume peut être conséquent, notamment en certaines périodes de l'année (cadeaux de particulier à particulier, ventes par correspondance, etc.).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant reconduction à l'identique de la taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) pour l'année 2019. Cette taxe est relative aux mesures de protection de marché à l'importation afin de permettre aux produits fabriqués localement d'être concurrentiels face aux produits importés, pour participer ainsi au rééquilibrage économique et favoriser le développement durable des entreprises locales.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au plan triennal de sécurité routière de la Nouvelle-Calédonie 2019-2021 (PTSR).

> *Voir communiqué détaillé « Plan de sécurité routière ».*

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation (TGC) - 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au budget primitif annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au budget primitif annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative au budget primitif principal propre de la Nouvelle-Calédonie - exercice 2019.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération relative à l'ouverture, à la clôture et à l'ajustement d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du budget primitif 2019.

> *Voir communiqué détaillé « Budget 2019 ».*

2. Délibérations du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour deux affaires).

3. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté qui fixe les dix catégories de dépenses ouvrant droit à réduction d'impôt pour dépenses à l'exportation : frais et indemnités de déplacement et d'hébergement liés à la prospection commerciale en vue d'exporter, dépenses visant à réunir des informations sur les marchés et les clients situés à l'étranger, dépenses de participation à des salons et à des foires-expositions, dépenses visant à faire connaître les produits et services de l'entreprise en vue d'exporter, frais de traduction et d'interprétation, dépenses de protection des droits de la propriété industrielle sur les marchés étrangers, dépenses de mise aux normes obligatoire pour la mise sur le marché d'un produit ou d'un service destiné à l'exportation, honoraires des avocats liés à la conclusion de contrats internationaux, frais d'adaptation d'un produit ou d'un service au marché étranger concerné, dépenses de personnel affecté directement à la réalisation d'opérations d'exportation.

> *Voir communiqué détaillé « Avantages fiscaux à l'exportation ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour divers actes concernant la sécurité civile (autorisation d'ouverture des établissements recevant du public, protection contre le risque d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, contenu, élaboration et attribution de subventions relatives aux plans communaux de sauvegarde).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer pour l'opération « Les jardins de la gare », à Païta. Cette opération consiste en la construction de 22 logements sociaux (14 logements aidés et 8 logements de transition) de type F4 et F3. Le prix de vente du terrain à la SEM AGGLO étant de 7 millions de francs, le montant de l'exonération des droits d'enregistrement et de TGC est évalué à la somme de 1,071 million de francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de transport et d'hébergement d'un inspecteur de la biosécurité du gouvernement coréen, et la prise en charge d'une interprète dans le cadre d'une mission phytosanitaire pour l'exportation de squashes qui s'est déroulée du 16 au 21 septembre 2018 (977 167 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé le versement d'une subvention à France Calédonie Tropic Export (FCTE) correspondant aux per diem d'un inspecteur de la biosécurité du gouvernement coréen du 16 au 21 septembre 2018 (49 382 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des dépenses relatives à la conférence Our Ocean à Nusa Dua (Bali) du 29 au 30 octobre 2018 (446 000 francs).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des dépenses relatives au déplacement d'une délégation en Papouasie-Nouvelle-Guinée du 2 au 5 juillet 2018 (1 446 665 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais d'interprétation de Mme Céline Guérin dans le cadre de la participation de la Nouvelle-Calédonie à la réunion des ministres des Affaires étrangères du Forum des Îles du Pacifique à Apia, Samoa du 9 au 11 août 2018 (371 167 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des dépenses relatives au 49^e sommet du Forum des Îles du Pacifique (FIP) qui s'est déroulé à Nauru du 3 au 6 septembre 2018 (447 566 francs).

Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la composition et le fonctionnement du comité de pilotage et de concertation en matière d'organisation, de gouvernance, de pilotage et de régulation du système de protection sociale et de santé. Il sera présidé par le président du gouvernement, et composé du membre du gouvernement en charge du secteur de la santé ; de celui de la protection sociale ; du secrétaire général du gouvernement ; du directeur des affaires sanitaires sociales assisté des directeurs adjoints en charge du secteur santé et du secteur social ; d'un représentant de l'équipe Do Kamo et d'un chargé de mission. Le comité de pilotage sera assisté des membres de la mission d'appui-conseil de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Pour rappel, les travaux du comité de pilotage portent sur la création et l'installation d'une autorité administrative indépendante de régulation du système de santé et de l'assurance maladie ; la création d'un objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie et de santé publique ; et la construction d'un système d'information en santé.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et l'Institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) relatif au financement que l'IDC-NC a mobilisé en 2017 pour l'indemnisation des stagiaires de la formation professionnelle continue pour un montant total de 17 241 159 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) relatif aux prestations du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2016 (prise en charge financière des stagiaires en mobilité) pour un montant total de 46 468 254 francs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le protocole transactionnel entre la Nouvelle-Calédonie et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) relatif aux prestations du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, pour un montant total de 59 640 215 francs.

Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour octroyer des aides à la formation aux personnels de direction et aux inspecteurs de l'éducation nationale et pour fixer le taux d'invalidité des fonctionnaires à la suite de leur passage en commission d'aptitude.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux postes pour les premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de techniciens de laboratoire du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (un poste pour chaque concours).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert deux postes au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des préparateurs en pharmacie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (un poste pour chaque concours).

Secteurs de l'enseignement, de la mise en place du service civique et du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé 484 152 770 francs aux classes de l'enseignement privé sous contrat d'association pour participer au financement des forfaits d'externat 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 972 448 francs de subventions aux écoles primaires publiques pour organiser des tournois de jeux d'échec entre élèves (par école, par circonscription, puis la finale).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 200 000 francs à l'association des étudiants de Nouvelle-Calédonie pour organiser la Semaine culturelle des étudiants qui s'est déroulée du 7 au 15 septembre 2018 au Campus de Nouville, et 150 000 francs à la Société océanienne de psychothérapie et psychanalytique de groupe pour organiser, en 2019, des conférences, formations et groupes d'échanges traitant de la psychopathologie et psychanalytique de groupe.

Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société AXA Assistance France assurances pour des opérations d'assurance en Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 1 du Centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC), qui est arrêtée en section de fonctionnement à 7 millions de francs en dépenses et en recettes. Le budget 2018 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique est donc arrêté à la somme de 147 176 241 francs, décomposé en section de fonctionnement à 130 864 004 francs équilibré en dépenses et en recettes, et en section d'investissement à 8 788 300 francs en dépenses et 16 312 237 francs en recettes.

Secteurs des affaires coutumières, de l'écologie et du développement durable, des relations avec le sénat coutumier et les conseils coutumiers, des terres coutumières :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les modèles-types des actes et des pièces relatifs au règlement des successions des personnes de statut civil coutumier kanak. Pour rappel, la loi du pays n° 2018-4 relative aux successions des biens appartenant aux personnes de statut civil coutumier kanak a été promulguée le 28 mai 2018. Ce texte, qui a pour objectif de clarifier et d'harmoniser la réglementation en vigueur en remplaçant la coutume et les autorités coutumières au centre du dispositif des successions, doit entrer en application le 1er décembre 2018.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la décision modificative n° 2 du budget 2018 de l'Académie des langues kanak (ALK). Le budget 2018 de l'ALK est arrêté à la somme de 143 131 654 francs répartie entre la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 136 707 814 francs et la section d'investissement pour 6 423 840 francs en dépenses.

Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a prorogé la date limite de mise en service de trois projets de centrales photovoltaïques en province Nord et d'un projet en province Sud.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à l'utilisation du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB) en 2018 (77 304 233 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la programmation annuelle du fonds de développement de l'élevage bovin (FDEB) pour un montant de 77,3 millions de francs, équilibré en recettes et dépenses. Ce fonds, créé en 1981, permet d'accompagner le développement de l'élevage bovin par des aides à l'amélioration génétique et sanitaire du bétail. Il est alimenté par un prélèvement sur le prix des carcasses destinées à la commercialisation (viande bovine locale ou importée). Cette ressource est collectée par la Nouvelle-Calédonie auprès des abatteurs et des importateurs. Elle est ensuite reversée au secteur de l'élevage bovin sur la base d'un programme arrêté annuellement par le comité de direction du fonds.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention d'1 195 000 francs à l'Interprofession fruits et légumes (Ifel) pour financer l'action d'un chargé de mission dont le rôle sera d'animer des actions auprès des commerces et des consommateurs.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 500 000 francs au comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie pour l'organisation de la 7^e édition de la Semaine du cheval qui s'est déroulée du 22 au 27 octobre 2018 à l'hippodrome Henry Milliard.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé deux nouvelles licences de pêche aux thonidés à l'armement Navimon qui, dans le cadre du renouvellement des navires de sa flotte, vient de recevoir deux nouveaux bateaux (*Drubea-Kapume* et *Drehu*).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a renouvelé 16 licences de pêche pour l'exploitation des thonidés à la palangre horizontale dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2019 :
 - ➔ huit licences de pêche à l'armement Navimon pour les navires *Arau*, *Bwedua*, *Gossanah*, *Igilan*, *Keitre*, *Lanesera*, *Drehu*, *Drubea-Kapume* ;
 - ➔ une licence de pêche à l'armement Albacore pour le navire *Yellow-Fin* ;
 - ➔ deux licences de pêche à l'armement Baby Blue pour les navires *La Renaissance* et *La Voie du Nord* ;
 - ➔ une licence de pêche à l'armement Munun pour son navire *Munun*,
 - ➔ trois licences de pêche à l'armement Pescana pour les navires *Pescana Resolu*, *Pescana Vaillant* et *Ocean Wanderer* ;
 - ➔ une licence de pêche à l'armement Sea Horse pour le navire *Sea Horse II*.

Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas validé le retrait des cures thermales des actes remboursés inscrits dans la nomenclature générale des actes des professionnels de santé de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas validé le retrait du supplément pour numérisation côté « Z5 » (actes de radiodiagnostic des chirurgiens-dentistes) des actes remboursés inscrits dans la nomenclature générale des actes des professionnels de santé de Nouvelle-Calédonie.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a actualisé la liste des médicaments remboursables par renvoi à la liste métropolitaine des médicaments. Parallèlement, dans le cadre du plan de santé calédonien Do kamo, un groupe de travail sur la prescription de médicaments préférentiels, composé des services du gouvernement et des acteurs médicaux publics et privés, a été mis en place dans l'objectif de diminuer le nombre de références en pharmacie et d'établir une liste calédonienne de médicaments remboursables.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas validé la modification des règles applicables entre les médecins et les organismes de protection sociale.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 13 avis favorable et un avis défavorable sur des demandes de visas de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a émis 10 avis favorables et un avis défavorable sur des autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret pris pour l'application de l'article 51 de la loi n°2018-607 du 13 juillet 2018 relative à la programmation militaire pour les années 2019 à 2025 et portant diverses dispositions intéressant la défense et créant un recours administratif préalable obligatoire en matière de pensions militaires d'invalidité.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n'a pas émis d'observation sur le projet de décret relatif à l'exercice d'un mandat local par les militaires en position d'activité.